



**CAHIER DE
L'ENVIRONNEMENT
N° 381**

Forêts et bois



**Les forêts privées
suisses et leurs
propriétaires**

Rapport succinct



ETH

**École polytechnique
fédérale de Zurich**



**Office fédéral de
l'environnement,
des forêts et
du paysage
OFEFP**

**CAHIER DE
L'ENVIRONNEMENT
N° 381**

Forêts et bois

**Les forêts privées
suisses et leurs
propriétaires**

Rapport succinct

**Publié par l'Office fédéral
de l'environnement, des forêts et
du paysage (OFEFP) et par l'École
polytechnique fédérale de Zurich
Berne, 2005**

Éditeur

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

L'OFEFP est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

Auteurs

WILD-ECK S., ZIMMERMANN W., Chaire de politique et d'économie forestières, Institut des systèmes Homme – Environnement (HES), Département des sciences de l'environnement, École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

Citation

WILD-ECK S., ZIMMERMANN W. 2005 : *Les forêts privées suisses et leurs propriétaires : rapport succinct*. Cahier de l'environnement n° 381. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 36 p.

Accompagnement OFEFP

Martin Büchel, Claudia Jacobi, Daniela Jost, tous de la Direction des forêts

Traduction

Philippe Poget, ing. forestier, Satigny

Mise en page

Ursula Nöthiger-Koch, Uerkheim

Photos couverture

OFEFP/Docuphot,
Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)

Commande

OFEFP
Documentation
CH-3003 Bern
Fax +41 (0) 31 324 02 16
docu@buwal.admin.ch
www.buwalshop.ch

Numéro de commande / Prix :

SRU-381-F / CHF 10.– (TVA comprise)
Cette publication peut aussi être obtenue en allemand, en italien et en anglais (SRU-381-D, SRU-381-I, SRU-381-E).

© OFEFP 2005

Table des matières

Abstracts	5
Avant-propos	7
Résumé	9
1 Introduction et méthode	11
2 Principaux résultats	13
2.1 Caractéristiques structurelles	13
2.2 Caractéristiques personnelles	15
2.3 Importance personnelle et attachement à sa propre forêt	17
2.4 Connaissances liées à la forêt, formation continue et opinions	18
2.5 Réglementation étatique, pilotage e acteurs	19
2.6 Exploitation de la forêt par des tiers	20
2.7 Situation actuelle, problèmes et avenir de la propriété forestière privée	21
2.8 Opinions écologiques générales	22
3 Interprétation des résultats	23
4 Bilan, recommandations et perspectives	29
Index	35
1 Figures	35
2 Tableau	35
3 Bibliographie	36

Abstracts

- E**
- The Chair of Forest Policy and Economics at the Swiss Federal Institute of Technology Zurich (ETHZ) was commissioned by the Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape (SAEFL) to conduct a survey of 1,300 individuals considered as representative of Swiss private forest owners (PFOs). As well as showing how heterogeneous the group is, the survey also highlights the personal and structural factors the PFOs have in common. These include a high incidence of small forest plots, spatial proximity between the owners' residences and their forests, the predominantly advanced age-profile of PFOs and their (continuing) affinity with agriculture. Results show a generally high level of acceptance of current forest policy instruments. PFOs trust their local forest services and are mostly in favour of positive state incentives.
- Keywords :
Private forest ownership
forest policy survey
Switzerland
- D**
- Im Auftrag des Bundesamts für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL) hat die Professur Forstpolitik und Forstökonomie der ETH Zürich eine Befragung bei rund 1300 repräsentativ für die Schweizer PrivatwaldeigentümerInnen (PWE) stehenden Personen durchgeführt. Die Erkenntnisse machen einerseits deutlich, wie heterogen die PWE sind, andererseits werden strukturelle und personelle Gemeinsamkeiten ersichtlich. So zeigt sich eine Häufung von kleinen Eigentumsflächen, die räumliche Nähe von Eigentum und EigentümerInnen, der bedeutende Anteil älterer PWE und eine (noch) bestehende Affinität zur Landwirtschaft. Forstpolitisch wird die hohe Akzeptanz aktueller Instrumente und die Glaubwürdigkeit des lokalen Forstdienstes deutlich sowie ein verbreiteter Glaube an positive staatliche Anreize.
- Stichwörter :
Privatwald
Eigentum
Forstpolitik
Umfrage
Schweiz
- F**
- L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) a chargé la Chaire de politique et d'économie forestières de l'EPF Zurich de réaliser une enquête auprès d'un échantillon de quelque 1300 propriétaires de forêts privées suisses (PFP). Les conclusions de l'étude montrent clairement l'hétérogénéité des PFP tout en soulignant les points communs sur les plans structurel et personnel. Elle relève ainsi une multitude de petites propriétés, la proximité spatiale entre ces propriétés et leurs propriétaires, une part importante de propriétaires âgés et un lien (encore) existant avec l'agriculture. Les instruments actuels de la politique forestière sont bien acceptés et le service forestier local jouit d'une bonne crédibilité ; les incitations positives de l'État sont largement appréciées.
- Mots-clés :
Forêt privée
propriété
politique forestière
enquête
Suisse
- I**
- Su mandato dell'Ufficio federale dell'ambiente, delle foreste e del paesaggio (UFAFP) la cattedra di politica ed economia forestale del PF di Zurigo ha condotto una ricerca presso circa 1300 persone selezionate in rappresentanza dei proprietari privati di bosco in Svizzera (PPB). Se i risultati illustrano da un lato l'eterogeneità dei PPB, dall'altro sottolineano le caratteristiche strutturali e personali che li accomunano. Infatti, la ricerca ha evidenziato il diffuso frazionamento della proprietà forestale, la vicinanza spaziale tra proprietà e proprietari, la significativa percentuale di PPB anziani, un'affinità (ancora) esistente tra strumenti d'attualità e l'attendibilità dei servizi forestali locali e, infine, una radicata fiducia negli effetti positivi degli incentivi pubblici.
- Parole chiave :
Bosco privato
proprietà
politica forestale
inchiesta
Svizzera

Avant-propos

Environ 250'000 propriétaires privés se partagent un bon quart de l'ensemble de la forêt suisse. Plus de la moitié d'entre eux possèdent une surface forestière de moins d'un hectare. On trouve dans différentes statistiques d'autres indications relevées périodiquement sur la forêt privée, comme le mélange des essences, le volume sur pied ou l'exploitation des bois.

Qu'en est-il toutefois des informations sur les propriétaires forestiers eux-mêmes ? Qu'est-ce qui les distingue et quels rapports entretiennent-ils avec leur forêt ? Qui exploite lui-même sa forêt et pour quels motifs ? Les réponses à ce genre de questions ne présentent pas seulement un intérêt du point de vue socio-politique, mais revêtent aussi de l'importance pour des décisions de politique forestière.

L'ouragan Lothar qui a provoqué le 26 décembre 1999 dans la forêt suisse les plus grands dégâts connus à ce jour a fourni l'impulsion pour ce rapport final. Lors des travaux de nettoyage qui ont suivi l'ouragan, on a enregistré dans les forêts privées et paysannes, un nombre d'accidents mortels nettement supérieur à la moyenne dans les forêts publiques. Le Conseil fédéral a par la suite chargé un groupe de travail d'élaborer, sous la conduite de la Direction fédérale des forêts, un catalogue de mesures destinées à améliorer la sécurité au travail dans la forêt privée et paysanne. Ce groupe de travail était formé de représentants de la Caisse nationale d'accidents (Suva), de l'Économie forestière Suisse (EFS) et du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

La présente étude sur les propriétaires de forêts privées représente une de ces mesures. C'est la première fois depuis la parution de la thèse sur la forêt privée suisse en 1948 que la forêt privée fait l'objet d'une analyse globale et que l'on cherche aussi à savoir qui sont les propriétaires de forêts privées suisses et quelles sont leurs attentes envers la société, l'économie et la politique.

Le rapport final ne donne pas seulement des indications sur la manière d'améliorer la sécurité au travail dans la forêt privée et paysanne ; il voudrait aussi contribuer à une meilleure compréhension envers les propriétaires de forêts privées. En outre, il recèle de multiples informations utiles aussi bien pour des décisions politiques et économiques que lors de la planification et de la mise en oeuvre des mesures correspondantes.

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage

Werner Schärer
Directeur des forêts

Résumé

Un bon quart de la forêt suisse est privée – 250'000 propriétaires environ	Un bon quart de la forêt suisse appartient à environ un quart de million de propriétaires privés. Il s'agit principalement de personnes physiques, les organisations privées restant relativement rares.
Situation juridique : droits de propriété limités par des obligations envers la société	Les droits de propriété des propriétaires de forêts privées sont limités, à des titres divers, par des réglementations juridiques (p. ex. libre accès en forêt, chasse et cueillette en forêt, interdiction de défricher, obligation de marteler). Ces réglementations forcent en outre les propriétaires à mettre à disposition du public leurs propriétés foncières pour certaines utilisations : la propriété forestière privée fournit ainsi une prestation sociale importante. Il est donc surprenant que les connaissances sur cette propriété restent à ce jour, selon une première recherche, peu fiables (GRÜNIG & SUTTER 2000 ; ZIMMERMANN et al. 2001).
Objectif de la recherche : réduire les lacunes dans nos connaissances sur les propriétaires de forêts privées	L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) voulait réduire ce déficit constaté par une recherche scientifique. La Chaire de politique et d'économie forestières de l'EPF a donc reçu, en 2001, le mandat d'élaborer des bases scientifiques sur la propriété forestière privée en Suisse. Il s'agissait d'étudier aussi bien les structures de cette propriété que les personnes qui la composent, les rapports qu'elles entretiennent avec leur (propre) forêt ainsi que leur évaluation de l'économie forestière, de la politique forestière et des autres utilisations de la forêt. Le présent rapport est le fruit de cette recherche.
Méthode : enquête par courrier auprès de quelque 1300 propriétaires privés	En 2002, un échantillon représentatif de quelque 1300 propriétaires de forêt privée (PFP), a reçu par la poste un questionnaire détaillé. L'enquête a été menée dans les trois langues nationales, français, allemand et italien avec un taux de participation de 61 pour cent.
Principaux résultats	<p>Les résultats suivantes ressortent de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none">• 98 pour cent au moins des PFP sont des personnes physiques ;• quelques-unes des organisations possédant des forêts privées détiennent des surfaces particulièrement grandes ;• les registres (cantonaux) de PFP font souvent défaut. <p>En ce qui concerne la structure des forêts privées appartenant à des personnes physiques, on peut faire les constatations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• La propriété individuelle est la plus fréquente, toutefois la copropriété et la propriété collective (communautés d'héritiers) existent aussi ;• la forêt privée est aussi bien léguée que vendue ;• plus de la moitié des PFP possèdent une propriété de forêt de moins d'un hectare et un pour cent des PFP détiennent un quart de la forêt ;• une grande majorité habite à proximité de sa propre forêt ;• beaucoup de propriétaires exploitent eux-mêmes leur forêt ;• plus des deux tiers utilisent le bois pour leurs propres besoins ;• beaucoup ont (encore) un lien avec l'agriculture, bien que la majeure partie n'exerce plus d'activités agricoles ;• il s'agit principalement d'hommes ;

- on relève une forte proportion de personnes retraitées et une moyenne d'âge élevée.

En ce qui concerne la réglementation et l'orientation politique, on peut relever les points suivants :

- les principaux instruments de la politique forestière (interdiction de défricher, libre accès en forêt, obligation de marteler) sont acceptés ;
- la multifonctionnalité de la forêt et son utilisation par des tiers sont à peine remises en question ;
- l'utilisation par des tiers n'est qu'exceptionnellement perçue comme un problème ;
- le service forestier local est estimé et jouit d'une grande crédibilité ; cela est moins le cas pour d'autres acteurs étatiques ou non gouvernementaux ;
- les PFP ont souvent une relation émotionnelle et liée à l'activité (p. ex. forêt = hobby, forêt = tradition familiale ; exploitation de bois seulement pour leurs propres besoins) plutôt qu'un rapport économique avec leur forêt ;
- les PFP approuvent clairement des interventions étatiques (financières) en faveur de la forêt (privée), respectivement en faveur de l'exploitation des bois ;
- une orientation des comportements (réaliser vraiment ce qui serait souhaitable) par des incitations financières est possible, une modification des comportements à l'encontre des convictions des PFP est cependant peu probable ;
- l'intérêt pour des offres de formation et des informations (supplémentaires) est très limité ;
- l'idée d'une coopération accrue entre plusieurs PFP ne suscite qu'un faible intérêt.

1 Introduction et méthode

Mandat et arrière-plan de la recherche

En 2000, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a chargé la Chaire de politique et d'économie forestières de l'EPF Zurich d'élaborer un projet de recherche sur les propriétaires de forêts privées suisses (PFP). Deux rapports (GRÜNIG et SUTTER 2000 ; ZIMMERMANN et al. 2001) ont décrit l'état de la recherche et montré les principales pistes, ce qui a permis de définir plus précisément la recherche. Il s'agissait dans un premier temps de déterminer les caractéristiques des PFP suisses et deuxièmement d'étudier leurs comportements et leurs opinions concernant la forêt et la politique forestière.

Questions de recherche et cadre théorique

Comme propriétaires d'une forêt, les différents PFP et leurs caractéristiques personnelles et structurelles constituent le cœur de la recherche. L'importance de la forêt pour les individus, leurs opinions et leurs valeurs sont à ce titre intéressantes. On admet au préalable que les caractéristiques des PFP déploient des effets sur leur comportement en forêt et à l'égard de cette forêt. Le comportement forestier des PFP agit à son tour de manière (co-)déterminante sur la forêt (privée) et son état. Les PFP sont en même temps exposés à des influences extérieures de l'économie, de la politique et de la société qui vont influencer leurs opinions et leurs attitudes. Sur la base des désirs et des réflexions théoriques énoncés par le mandant, un questionnaire pour une enquête écrite par voie postale a été développé. Celui-ci contient des questions concernant les caractéristiques de la propriété forestière (p. ex. dimension, situation, statut de propriété), la relation avec la forêt, la gestion de la forêt, les rapports avec le service forestier, les relations avec d'autres utilisateurs de la forêt, les problèmes liés à la propriété forestière, les opinions se rapportant à la forêt ainsi que des caractéristiques personnelles (p. ex. âge, sexe, formation). Pour permettre des comparaisons avec la population suisse, on a inclus des questions provenant de deux enquêtes précédentes auprès de cette population (cf. OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORÊTS ET DU PAYSAGE 2000 ; WILD-ECK 2003). L'enquête a été réalisée au cours du deuxième semestre 2002, en français, en allemand et en italien.

Contenu du rapport succinct et définition des PFP

Le présent rapport succinct livre les résultats de l'enquête sous forme résumée. Pour des informations détaillées, on consultera le rapport final complet (BUNDESAMT FÜR UMWELT, WALD UND LANDSCHAFT & PROFESSUR FORSTPOLITIK UND FORST-ÖKONOMIE ETH ZÜRICH 2005), ainsi que les rapports intermédiaires rédigés auparavant (WILD-ECK 2004a ; WILD-ECK 2004b).

La présente recherche se limite aux personnes physiques possédant une forêt privée, les organisations propriétaires étant exclues (voir à cet effet URECH 2003). Ce choix s'est effectué pour des raisons liées à la technique de relevé et ne porte pas du tout à conséquence dans le cadre d'une enquête représentative des *propriétaires* forestiers, dans la mesure où le poids des personnes juridiques est inférieur à 2%. Les PFP sont ainsi des personnes *physiques* qui possèdent *directement* une part de forêt, sous une forme de propriété quelconque.

Échantillon

Le piètre état des données a nécessité une procédure de choix aléatoire à plusieurs niveaux très coûteuse, au cours de laquelle on a tiré un échantillon de 2620 PFP représentatif pour la Suisse. De cet échantillon, 459 adresses constituent des pertes indépendantes de l'échantillon (tableau 1), ce qui donne un échantillon net de 2161 individus.

Tableau 1 : Enquête sur la propriété forestière privée en Suisse – Taux de participation

Échantillon brut	2620	100.0%	
Pertes indépendantes :			
Adresse inconnue	55	2.1%	
Destinataire ayant déménagé	65	2.5%	
Destinataire décédé	73	2.8%	
Pas propriétaire de forêt ou ex-propriétaire	266	10.2%	
Total de pertes indépendantes	459	17.5%	
Échantillon net	2161	82.5%	100.0%
Réponse écrite	1322		61.2%
Sans réponse	839		38.8%
Participation			61.2%

1322 personnes ont répondu à ce questionnaire ce qui donne un bon taux de participation (61,2 pour cent). Une enquête téléphonique ultérieure auprès des personnes n'ayant pas répondu a permis de contrôler la qualité de l'échantillon. Les résultats sont par conséquent bien étayés et peuvent être considérés comme représentatifs pour les PFP suisses. Vu la taille de l'échantillon, il faut s'attendre à une erreur maximale de $\pm 2,7$ pour cent (avec un intervalle de confiance de 95%, FRANZEN et WILD-ECK 1998).

Remerciements

Nous aimerions remercier ici les personnes qui ont contribué à la réussite de cette recherche dans le cadre du tirage de l'échantillon. Nous adressons par ailleurs un grand merci à tous les PFP qui ont répondu, pour leur disponibilité et le temps consacré pour répondre au questionnaire.

2 Principaux résultats

2.1 Caractéristiques structurelles

Surfaces des forêts privées suisses

La forêt privée suisse est caractérisée par de très petites structures. Plus de la moitié des PFP suisses détiennent une propriété forestière de moins d'un hectare (fig. 1) répartie sur une ou deux parcelles uniquement. On trouve simultanément quelques très gros PFP, ce qui explique qu'un pour cent des PFP possède plus du quart des surfaces de forêts privées.

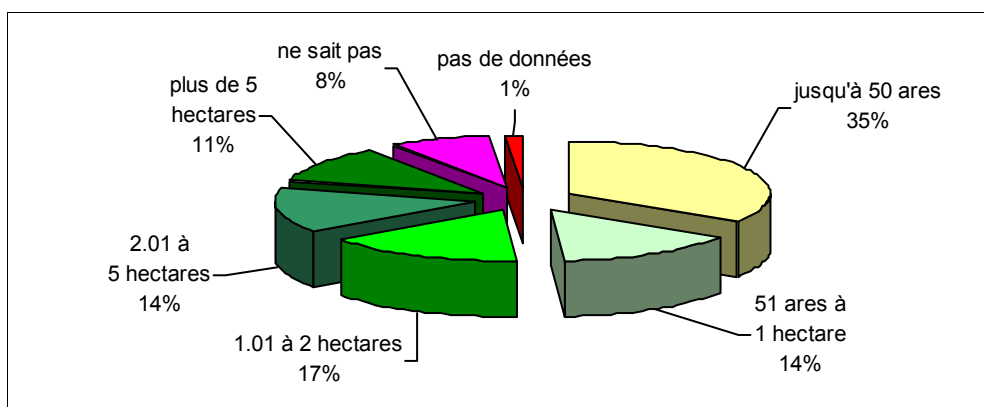


Figure 1 : Propriété forestière privée en Suisse – Surface des propriétés (n=1322)

Structure de la propriété, achat et héritage

La majorité des PFP est constituée de personnes physiques avec des propriétés individuelles. Environ un tiers des PFP entrent dans les catégories copropriété, communauté héréditaire ou autre type de propriété (fig. 2).

La forêt s'acquiert aussi bien par achat que par héritage et dans deux cas sur trois, cette acquisition a lieu avant que le PFP atteigne quarante ans.

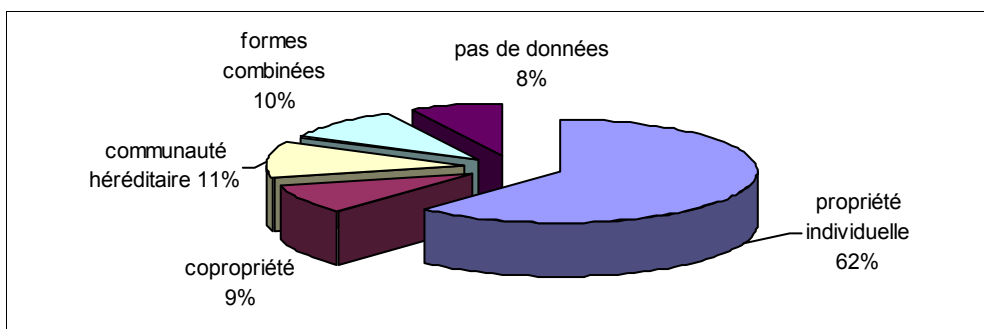


Figure 2 : Propriété forestière privée en Suisse – Genre de propriété (n=1322)

Proximité géographique entre propriétaires et forêt

La propriété forestière se situe le plus souvent sur une commune et dans les deux tiers des cas, au lieu de domicile du propriétaire. En même temps, dans trois quarts des cas, la distance jusqu'à la partie de forêt la plus proche est au maximum de cinq kilomètres. Malgré cette proximité géographique constatée entre les parcelles de forêt et leurs propriétaires, on peut relever un effet ville-campagne, respectivement centre-périphérie. On habite plutôt en ville, proche du centre, alors que la forêt est plutôt à la campagne, dans les zones touristiques ou périphériques.

Exploitation des forêts privées

Plus de la moitié des PFP suisses exploitent eux-mêmes leurs forêts (fig. 3). L'exploitation par des tiers est beaucoup plus rare, de même qu'une répartition entre exploitation à titre personnel et par des tiers.

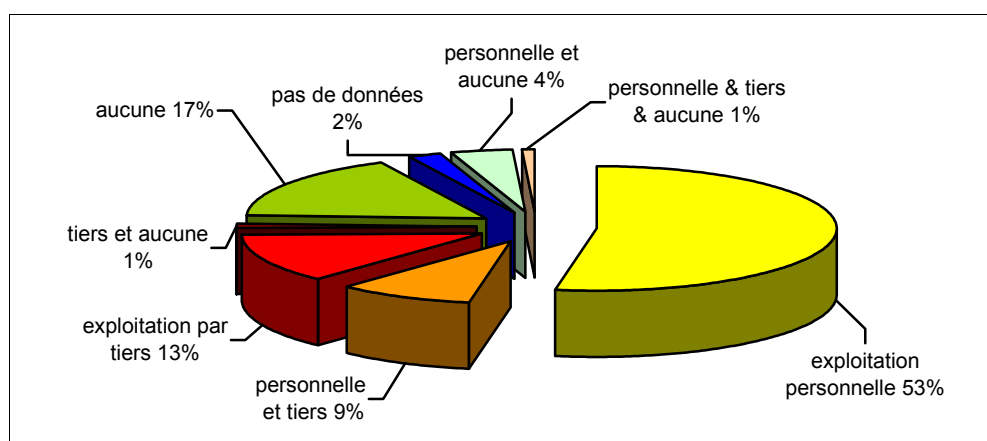


Figure 3 : Propriété forestière privée en Suisse – Exploitation des forêts privées (n=1322)

Abandon de l'exploitation

Un sixième n'exploite *pas* l'ensemble de sa forêt et six pour cent n'en exploitent qu'une partie. La forêt difficile d'accès reste plus souvent inexploitée que la moyenne. Pour environ un septième des PFP, la forêt est difficile d'accès.

Caractéristiques particulières de l'exploitation propre

Les personnes qui exploitent elles-mêmes leurs forêts se distinguent par une proximité géographique marquée avec leur forêt, par le fait qu'elles ont beaucoup acheté de forêt et qu'elles sont très souvent propriétaires individuelles. Elles ont tendance à exploiter du bois, passent beaucoup de temps en forêt et leur exploitation de bois s'oriente en première ligne vers l'usage personnel. Elles sont moins souvent que les autres à la retraite, elles montrent un attachement marqué à l'agriculture et n'ont qu'une très rare disposition à exploiter en commun avec d'autres PFP. De nombreuses personnes parmi elles plébiscitent les mesures de soutien étatiques pour la production et l'écoulement des bois.

Affermage

La forêt privée n'est que rarement affermée ou prise à ferme par le PFP. La surface affermée par les PFP représente ainsi moins de 10% de la propriété forestière privée.

Exploitation des bois, exploitation pour les besoins personnels Pour de nombreux PFP, l'exploitation des bois ne joue qu'un rôle accessoire. Quatre PFP sur dix n'ont pas coupé de bois au cours des 12 dernières années ou ne se souviennent plus du moment de l'exploitation. Sur les cinq dernières années, on constate qu'un tiers des PFP n'a pas exploité de bois durant cette période et qu'un quart ne peut pas indiquer la quantité exploitée. Ce dernier point dépend aussi de l'importance accordée à l'exploitation pour l'autoconsommation qui ne peut souvent pas être quantifiée en mètres cubes. Presque la moitié du bois exploité dans les forêts privées de Suisse sert aux besoins personnels. Dans six cas sur sept, le bois destiné aux besoins personnels est aussi exploité par le propriétaire lui-même.

Activités des PFP, resp. en forêt privée En dehors de l'exploitation des bois pour l'autoconsommation, on relève comparativement que de nombreux PFP plantent eux-mêmes de jeunes arbres et ramassent les déchets, alors que le façonnage du bois pour la vente et la vente de grumes sont fréquemment délégués à des tiers.

Autres caractéristiques structurelles Un sixième des forêts privées ont été autrefois au moins en partie exploitées comme terre agricole ou alpage, avec une proportion nettement plus forte dans le Jura et les Alpes. Il n'y a chez la majorité pas de planification particulière pour la forêt privée et on trouve des équipements de loisirs chez 20 pour cent des PFP. Plus de la moitié des PFP ont été touchés par des catastrophes naturelles au cours des dix dernières années, le plus souvent par l'ouragan Lothar.

2.2 Caractéristiques personnelles

Nationalité, sexe, âge Les PFP possèdent presque tous la nationalité suisse. Plus de 80 pour cent sont des hommes et environ 90 pour cent ont 40 ans et plus. Presque un tiers a atteint l'âge de la retraite.

Caractéristiques particulières des jeunes PFP Les jeunes PFP exploitent le plus souvent eux-mêmes leur forêt, renoncent rarement à une exploitation et s'expriment clairement en faveur d'une intervention étatique pour la promotion de la forêt privée. En même temps, ils sont assez critiques à l'égard des réglementations étatiques actuelles. Leurs préférences relatives à la forêt vont d'abord à l'exploitation des bois, en revanche l'écologie est moins bien cotée.

Formation, habitation et ménage Un dixième de tous les PFP a achevé une formation universitaire. Plus de 90 pour cent sont propriétaires de leur logement. Un huitième des PFP vit seul, environ 40 pour cent dans un ménage à deux et un septième dans un grand ménage d'au moins cinq personnes. On trouve des personnes mineures dans un tiers des ménages de PFP.

Participation et orientation politiques 90 pour cent des PFP déclarent participer à la vie politique. Au niveau des partis politiques, on relève une certaine préférence pour l'Union démocratique du centre (fig. 4). Un sixième est membre d'une organisation de protection de la nature ou de l'environnement.

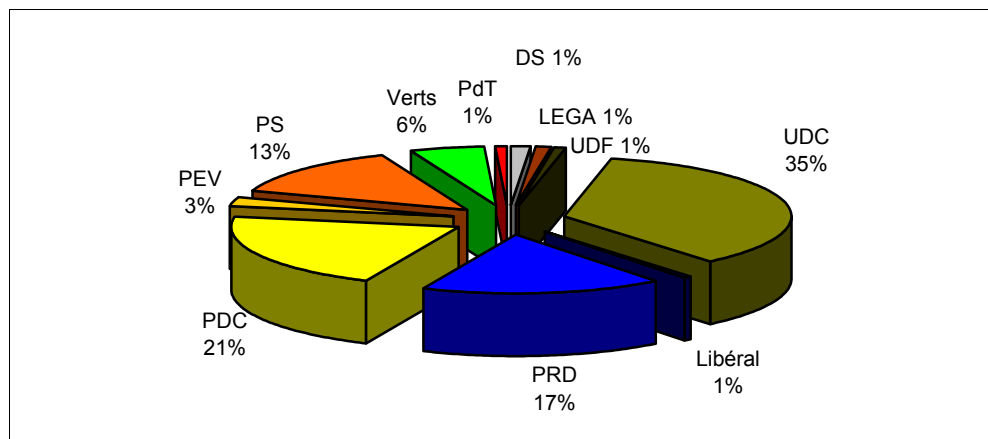


Figure 4 : Propriété forestière privée en Suisse – Préférences politiques (n=945)

Affinités avec l'agriculture et forêt paysanne

Environ 70 pour cent des PFP possèdent ou louent des terres agricoles. Ce groupe de PFP détient par ailleurs des parcelles de forêt en moyenne plus grandes et il représente 85 pour cent de la surface forestière privée. Mais un peu plus de la moitié seulement des PFP propriétaires ou locataires de terres agricoles sont eux-mêmes des agriculteurs. Ces derniers possèdent une bonne moitié de la surface forestière privée de Suisse.

Particularités des agriculteurs

Le temps consacré à la forêt et la quantité de bois exploitée par ces agriculteurs est en relation avec leur plus grande surface de forêt. Ils y passent aussi un plus grand nombre d'heures du fait de la part plus importante d'exploitation propre. La plus grande quantité de bois exploitée s'accompagne d'une plus faible proportion de non-exploitants. La structure sociale des agriculteurs se caractérise par la présence très rare de femmes, d'universitaires et de retraités. La forêt est très rarement le fruit d'un héritage et très peu sont membres d'une communauté héréditaire. Un dixième environ exploite de la forêt pour des tiers. Pour plus de la moitié des agriculteurs, la forêt est un hobby et un tiers voit dans la forêt au moins une modeste source de revenus. Comparés aux autres PFP, ils pondèrent plus fortement l'aspect production de bois et sont favorables aux interventions étatiques en faveur de la forêt privée.

Participation dans des propriétés forestières communes et représentation des intérêts

Trois PFP sur dix ne sont pas que propriétaire de forêt, mais sont en même temps aussi indirectement intéressés à la propriété forestière en tant que membre d'une corporation, coopérative ou autre structure équivalente. Neuf pour cent affirment aussi être membre d'une association d'économie forestière. Moins de quinze pour cent se sentent représentés par l'Économie forestière Suisse (EFS) et environ la moitié des PFP ne savent pas si cette association représente leurs intérêts (fig. 5).

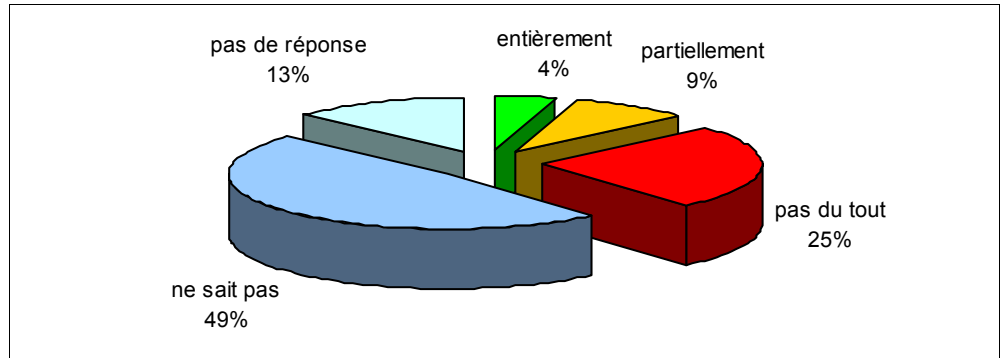


Figure 5 : Propriété forestière privée en Suisse – Représentation des intérêts par l'Économie forestière Suisse (n=1322)

2.3 Importance personnelle et attachement à sa propre forêt

Importance économique

La forêt privée est pour les PFP tout au plus une source modeste de revenus ; elle est même considérée en partie comme une affaire déficitaire (fig. 6). Les revenus liés à des produits autres que le bois sont faibles.

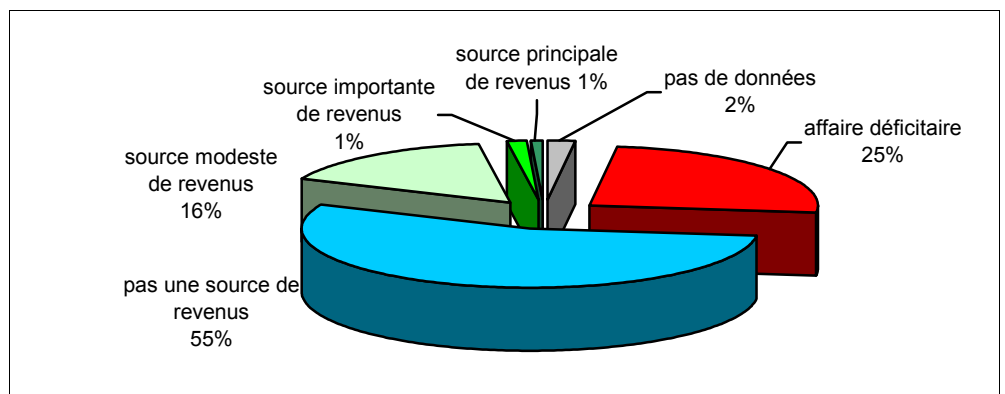


Figure 6 : Propriété forestière privée en Suisse – Importance économique de la forêt (n=1322)

Importance émotionnelle et liée aux activités

Pour les trois quarts environ des PPF, la forêt revêt de l'importance pour la fourniture des besoins personnels en bois ; presque soixante pour cent ont passé dans leur propre forêt au cours du dernier mois (fig. 7). La forêt est aussi importante dans le sens que plus de la moitié des PFP la considère comme un hobby. Un huitième a déjà pensé à la vendre, cette proportion augmentant avec l'âge.

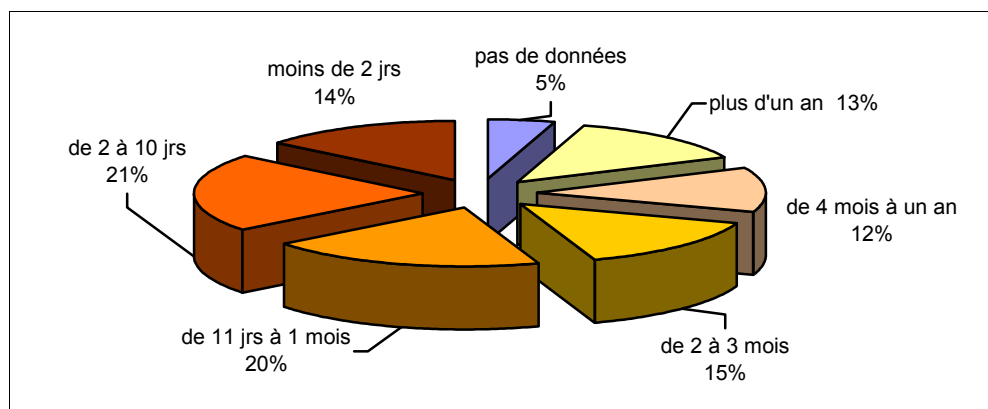


Figure 7 : Propriété forestière privée en Suisse – Temps qui s'est écoulé depuis la dernière visite dans sa propre forêt (n=1322)

Anciens PFP

La méthode employée lors de l'enquête permet de faire ressortir quelques éléments concernant les anciens PFP. Pour ces derniers, la transmission aux descendants est primordiale et la perte du statut de propriétaire a lieu aussi bien par héritage que par la vente de la forêt.

Dépenses des PFP pour leur forêt

La dépense annuelle des PFP pour la forêt se monte en moyenne à 60 heures, la moitié de tous les PFP passant moins de 30 heures en forêt. La dépense augmente avec la surface, mais diminue en même temps par unité de surface. Elle dépend aussi du fait que l'exploitation est ou n'est pas réalisée par le propriétaire lui-même, que du bois est exploité ou non et de la proximité entre domicile et propriété forestière.

Multifonctionnalité

Les propriétaires considèrent que la forêt est dans les mêmes proportions, mais avec des différences régionales, forêt de protection, de loisirs, de protection de la nature et de production de bois.

2.4 Connaissances liées à la forêt, formation continue et opinions

Accidents, connaissances des droits et devoirs ainsi que des prescriptions en matière de sécurité

Quatre pour cent (1/25) des PFP ont personnellement souffert d'accidents avec lésions en forêt au cours des dix dernières années. Moins de la moitié estime que ses connaissances en matière de droits et devoirs en tant que PFP sont bonnes. En revanche, deux tiers connaissent les prescriptions en matière de sécurité pour les travaux en forêt.

Activités de formation et préférences

L'intérêt pour des cours de formation est limité et trois quarts des PFP n'en ont encore jamais suivi. D'aucuns préfèrent toutefois que ces cours soient proposés par le service forestier local. On constate en outre que le fait de suivre des cours va de pair avec une meilleure estimation de son propre niveau de connaissances.

Surface de forêt, quantité de bois exploitée, avenir de la foresterie, subventions forestières

Dans leur majorité, les PFP estiment qu'il y a juste assez de forêt en Suisse ; la quantité de bois actuellement exploitée est souvent considérée comme trop faible (par 55 pour cent des PFP). L'avenir de l'économie forestière suisse laisse les propriétaires sceptiques et les subventions aux forêts sont considérées comme justifiées par plus de la moitié des PFP (cf. aussi fig. 12 à 15 dans le chapitre 3).

Promotion du bois suisse et abandon de l'exploitation

La promotion étatique des chauffages au bois reçoit un large soutien. Elle est considérée, avec la construction en bois, comme une mesure apte à promouvoir le bois suisse. L'abandon de l'exploitation des forêts non rentables est refusé.

2.5 Réglementation étatique, pilotage et acteurs

Limitations par des réglementations étatiques, représentation dans les instances étatiques, pratique du défrichement

Moins d'un cinquième des PFP se sentent limités par des réglementations étatiques et nettement moins de dix pour cent sont d'avis qu'ils sont *trop fortement* limités. En revanche, une part importante estime que ses intérêts ne sont pas suffisamment représentés ou ne sait pas dans quelle mesure ils sont représentés dans les instances étatiques. Quant à la pratique actuelle en matière de défrichements, une proportion importante n'est pas non plus en mesure de fournir un jugement ; parmi ceux qui peuvent le faire, une grande part exprime sa satisfaction (fig. 8).

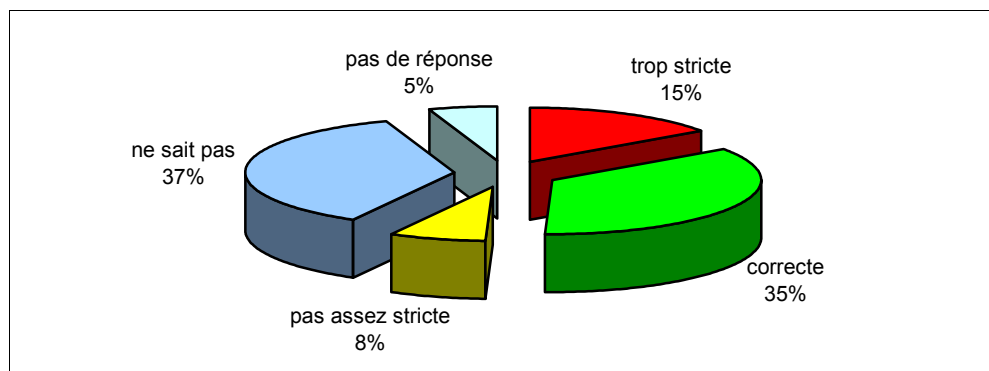


Figure 8 : Propriété forestière privée en Suisse – Appréciation de la pratique actuelle en matière de défrichement (n=1322)

Mesures à prendre pour soutenir l'exploitation des forêts

Les avis sont partagés quant aux mesures à prendre afin que l'exploitation de la forêt soit financièrement plus intéressante. Le cas échéant, on revendique une promotion étatique pour les chauffages au bois.

Service forestier local : contacts, tâches et modifications

Les PFP rencontrent rarement le service forestier local : moins d'une fois par an pour plus de 60 pour cent. Les relations sont le plus souvent considérées comme bonnes et seule une petite partie voit la nécessité d'un changement au niveau local. Le martelage des bois est la tâche primordiale que doit réaliser le personnel forestier local, mais les conseils sont aussi explicitement souhaités.

Aides financières suite aux catastrophes naturelles, montant et influence des aides

Un sixième environ des PFP ont déjà reçu des aides financières de l'État suite à des catastrophes naturelles. Les subventions non liées aux conséquences d'une catastrophe sont une exception : environ dix pour cent concèdent en recevoir ou en avoir reçu. Seule une minorité s'exprime sur le montant de ces aides étatiques. Dans ce groupe, l'opinion dominante est que ces montants sont trop faibles. Les PFP estiment que l'argent des pouvoirs publics n'influence que faiblement leurs activités (actuelles). Si les PFP ne se laissent pas influencer dans leurs activités, c'est d'abord parce qu'ils n'ont pas d'expériences des subventions. Parmi celles et ceux qui reçoivent des subventions, 40 pour cent admettent une influence sur leurs activités en forêt ; elle se manifeste en premier lieu par la possibilité de poursuivre les travaux désirés en forêt qui, faute de ressources, seraient autrement abandonnés.

2.6 Exploitation de la forêt par des tiers

Cueillette et chasse en forêt privée

Les PFP ne considèrent pratiquement pas comme un dérangement le fait que des tiers pratiquent la cueillette des baies et des champignons dans la forêt privée. Quatre PFP sur dix ne savent même pas si une cueillette a lieu dans leur propre forêt. Concernant la chasse, seuls quelques PFP la pratiquent eux-mêmes, et souvent ce sont d'autres qui chassent dans la forêt privée.

Autres utilisateurs de la forêt : contact avec eux, sympathie à leur égard, dégâts causés

Deux tiers des PFP n'ont aucun contact avec d'autres groupes d'utilisateurs, le contact le plus probable restant celui avec la chasse. Les PFP voient d'un œil plutôt sympathique des activités comme la promenade, le jogging, la protection de la nature et les courses d'orientation alors que les sports d'hiver, l'équitation, les vélos et les chiens sont moins prisés. Seul un propriétaire sur cinq se sent dérangé par les personnes en quête de détente. Et cette utilisation à des fins récréatives n'est vraiment pas ressentie comme un danger général pour la forêt. Une bonne moitié des PFP pensent cependant que la forêt pourrait être endommagée par des activités de loisirs, selon les circonstances. On mentionne généralement des comportements irresponsables de quelques « déraisonnables » et pas un état de fait généralisable. Par conséquent, seule une petite minorité souhaite une limitation du libre accès général aux forêts.

2.7 Situation actuelle, problèmes et avenir de la propriété forestière privée

Problèmes généraux des PFP, comparaison avec les propr. de forêts publiques et représentation dans les instances politiques

Trois quarts des PFP ne sont pas concernés par les problèmes auxquels les PFP sont généralement confrontés. Lorsque de tels problèmes sont mentionnés, il s'agit d'une insuffisance ou d'une absence de ressources (argent, temps, machines), de catastrophes naturelles ou de parasites. Un tiers des PFP a l'impression d'être défavorisé par rapport à la forêt publique et la représentation des intérêts des PFP dans les instances politiques est jugée de manière critique (fig. 9).

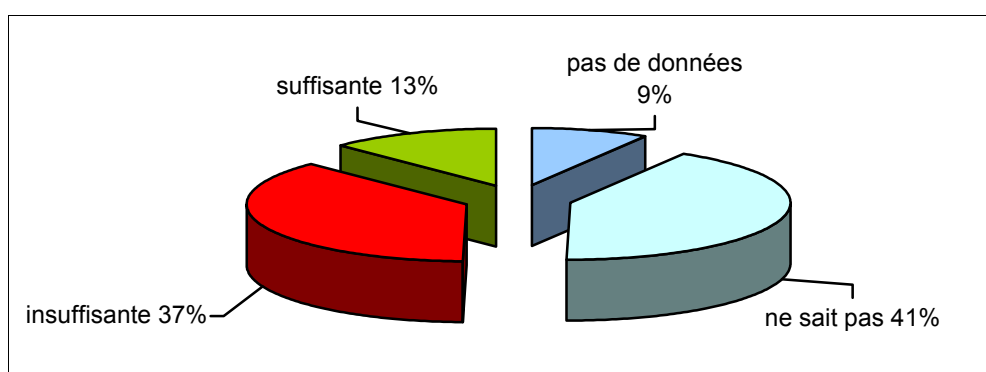


Figure 9 : Propriété forestière privée en Suisse – Représentation des intérêts des PFP dans les instances étatiques (n=1322)

Perspectives d'avenir

La majorité des PFP ne voit pas de changements fondamentaux à l'avenir : une grande part ne va pas en faire plus dans sa propre forêt ou déléguer davantage. Sur la future quantité de bois exploitée, de nombreux PFP ne peuvent pas fournir des données ou pensent qu'ils vont conserver le même niveau d'exploitation. Un sixième envisage cependant une réduction de la quantité exploitée.

(Disponibilité au) contact avec d'autres PFP

Seule une petite part des PFP a actuellement des contacts réguliers avec d'autres PFP (fig. 10) et la disponibilité à une coopération accrue n'existe qu'auprès d'un bon quart environ des PFP.

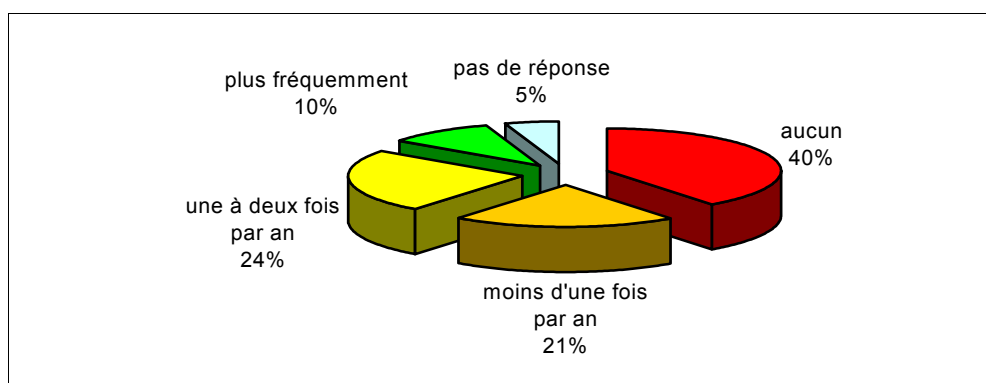


Figure 10 : Propriété forestière privée en Suisse – Contacts avec d'autres PFP (n=1322)

2.8 Opinions écologiques générales

Réserves naturelles en forêt, abandon de surfaces agricoles non rentables, plus d'espaces sauvages, tolérance par rapport au lynx et au loup

Forêt et protection de la nature, voire forêt et nature en général sont parfois source de conflits. Dans ce domaine, les PFP refusent en majorité les réserves naturelles sans exploitation, l'abandon des surfaces agricoles non rentables et l'augmentation des espaces sauvages en Suisse. De même pour la tolérance par rapport au lynx et en particulier par rapport au loup, seule une minorité s'y intéresse. Le rejet le plus marqué est celui de l'abandon des surfaces agricoles non rentables, avec quatre refus pour une acceptation (cf. fig. 11).

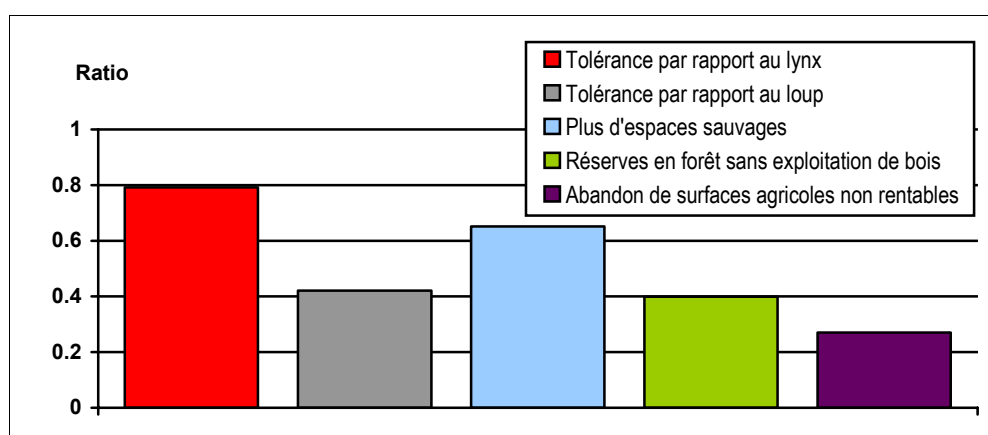


Figure 11 : Propriété forestière privée en Suisse – Opinions écologiques (proportion d'approbations et de rejets) (n=1322)

3 Interprétation des résultats

Hétérogénéité et points communs de la propriété forestière privée et des propriétaires

On peut déduire du chapitre précédent que les PFP sont un groupe d'une part hétérogène, d'autre part avec des caractéristiques communes. La structure de ce segment de population est plus masculine et plus âgée que la moyenne. Dans leur grande majorité, les PFP sont citoyens suisses et propriétaires de leur habitation. En outre, caractéristique typique (comme toujours) des propriétaires de forêts privées en Suisse, ils résident à proximité géographique de leur propriété et exploitent leur forêt eux-mêmes ou la font exploiter par des parents ou des connaissances. Les nombreux PFP qui exploitent du bois pour leurs propres besoins et qui visitent régulièrement leurs forêts démontrent aussi l'existence générale d'un attachement intact lié à ces activités. Pour la majorité, la forêt est toutefois un hobby. Les résultats permettent d'arriver à la conclusion suivante : soit la forêt revêt une importance liée à ses fonctions et aux activités pratiquées, soit elle joue un rôle émotionnel dû aux traditions. L'importance économique de la forêt est généralement considérée comme faible et la part de PFP qui vendent du bois de leur forêt est relativement petite.

Multifonctionnalité de la forêt privée

Les PFP soutiennent le caractère multifonctionnel de la forêt qui se voit attribuer de l'importance aussi bien comme protection contre les dangers naturels, zone de loisirs et productrice de bois que dans le cadre de la protection de la nature. Outre les préférences individuelles, les facteurs géographiques jouent un rôle important dans la pondération de ces fonctions. Dans la partie montagneuse de la Suisse, l'aspect protection est particulièrement important, alors que dans les zones urbaines ou péri-urbaines, l'aspect loisirs est privilégié. Les endroits particulièrement appréciés pour les activités récréatives bénéficient aussi souvent d'une infrastructure de loisirs supérieure à la moyenne.

Acceptation de l'utilisation pour les loisirs

Concernant les loisirs, seuls quelques PFP sont favorables à une restriction du libre accès général à la forêt ; de même la cueillette des champignons et des baies ainsi que la chasse en forêt privée sont très rarement remises en question. Il se dégage une image générale de grande tolérance pour les utilisations « étrangères ». Les rares atteintes ou dérangements perçus comme tels ne font guère l'objet de généralisations.

Devoirs envers la société

Les PFP acceptent largement les devoirs qui leur sont imposés et assument une responsabilité sociale globale pour l'espace forestier largement utilisé, ce qui ne va pas de soi. Mais ils attendent des compensations. C'est ainsi que de nombreux PFP soutiennent les incitations étatiques en faveur de la forêt ou de l'entretien de la forêt.

Propre travail non rémunéré

Les PFP consacrent des ressources personnelles importantes (surtout en temps) pour leur forêt qu'ils ne facturent à personne (ne veulent pas facturer), ou qui n'entrent pas dans leur comptabilité personnelle. Les jeunes PFP ont à la fois un rapport plutôt économique à leur propre forêt et y investissent nettement plus de temps que la moyenne. Malgré tout – ou par conséquent – ils voient (plus) rarement la forêt comme une opération déficitaire. Cela indique que, du fait de la non prise en compte des propres prestations, la forêt produit des revenus au moins aussi élevés

que les coûts engendrés. Le bénéfice subjectif de l'exploitation des bois pèse plus que les dépenses liées aux exploitations !

Contacts réduits et faibles besoins dans ce domaine

Peu de PFP ont l'expérience des subventions forestières. Seule une petite partie des PFP croient aussi par conséquent être influencés par les subventions étatiques dans leurs activités. Les PFP se distinguent par le fait qu'ils entretiennent peu de contacts en lien avec leur forêt. Ce contact est rare, aussi bien avec le service forestier local qu'avec d'autres PFP et utilisateurs de la forêt. Pour le contact avec des tiers, les PFP sont rarement disposés à se rapprocher à l'avenir d'autres propriétaires. Il en ressort une image générale des PFP suisses satisfaits de leur forêt et ne souhaitant pas de (plus larges) prestations ou ingérences de l'extérieur.

Lien forêt privée – agriculture (encore) existant

La propriété forestière privée et l'agriculture ont une affinité remarquable. Sept PFP sur dix sont propriétaires ou locataires de terres agricoles. Mais le nombre de PFP qui travaillent à temps partiel ou entièrement dans l'agriculture est nettement inférieur. La différence indique un changement dans la société : de nombreux PFP ont grandi et par conséquent se sont socialisés dans un environnement agricole, même si aujourd'hui, ils sont professionnellement actifs dans d'autres domaines. Cet effet de socialisation ne se retrouvera plus dans les prochaines générations de PFP et le processus de séparation entre la propriété forestière privée et l'agriculture va alors pleinement se déployer. Cette séparation conduira inévitablement à une (plus large) déprofessionnalisation de l'entretien des forêts par les PFP. La réaction des PFP reste ouverte : renonceront-ils (massivement) à l'exploitation ou délégueront-ils à des tiers les tâches liées à l'entretien des forêts ?

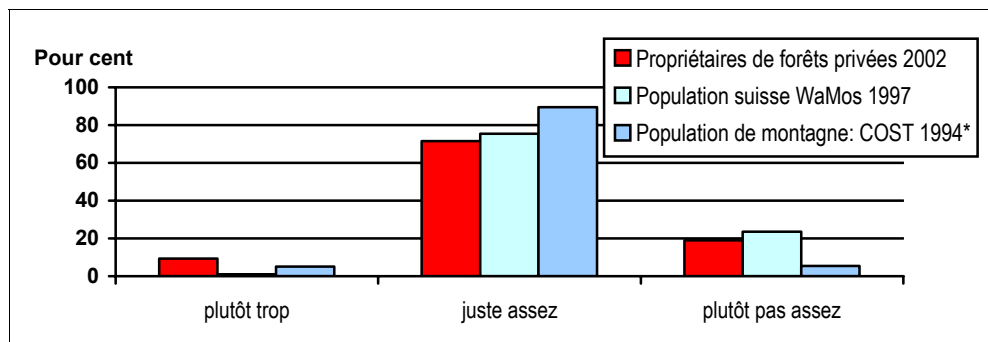
Le véritable changement parmi les PFP n'a pas encore eu lieu.

Les résultats obtenus laissent supposer que le changement réel dans la composition des PFP suisses n'a pas encore eu lieu. Cette constatation se base sur les résultats de la statistique sociale et en particulier sur la répartition des âges, sur la proximité spatiale entre forêt et propriétaires et sur les liens que les PFP entretiennent actuellement avec l'agriculture. L'affaiblissement du lien agricole est important car il signifie la perte d'un grand savoir commun. De même, des capacités et des infrastructures artisanales qui pouvaient jusqu'alors être utilisées en synergie sont remises en question. Les relations étroites des PFP avec leur forêt peuvent à l'avenir s'affaiblir pour deux raisons concourantes.

Il est premièrement difficile de supposer, sur la base de la mobilité croissante de la population, que la proximité spatiale entre propriété et propriétaires se maintienne à son niveau actuel élevé. Et si la distance entre propriétaires et propriété augmente, cette relation ne peut que se détériorer.

Deuxièmement, avec l'évolution démographique, les PFP vont quitter leurs maisons (paysannes) héréditaires. Et pour autant qu'eux-mêmes ou leurs descendants n'emménagent pas de nouveau dans des maisons ou des logements chauffés au bois, le fort lien qui les rattache à la forêt, à travers l'exploitation de bois pour leurs propres besoins, n'existera plus. Cette évolution aura une autre conséquence : l'abandon de maisons chauffées au bois va entraîner une diminution de la consommation de bois en provenance des forêts (privées) suisses.

Contentement vis-à-vis de la réglementation étatique, acceptation du service forestier local	<p>La grande acceptation de la réglementation étatique est frappante. Malgré des restrictions importantes dans les droits de propriété, l'État est bien noté en tant qu'instance de régulation. La majorité approuve l'obligation de marteler ainsi que l'interdiction de défricher et le libre accès général. Seule une minorité estime que la réglementation étatique constitue une restriction. La seule critique formulée est l'insuffisance de représentation des intérêts des PFP dans les instances politiques. Cela peut s'expliquer du fait que beaucoup de PFP ne connaissent pas l'Économie forestière Suisse (EFS) ou ne la perçoivent pas comme représentant leurs intérêts au niveau national.</p> <p>Bien que de nombreux PFP n'aient que peu voire pas de contacts avec le service forestier local, cet acteur jouit généralement d'une très bonne considération. Parmi les attentes envers ce service, le martelage des bois est clairement en tête de liste, suivi des conseils sylvicoles. L'obligation de marteler les bois semble plutôt comprise comme une occasion informelle de s'informer et de recevoir des conseils, respectivement de négocier avec les PFP et le service forestier local. La crédibilité du service forestier local est élevée, surtout comparée à celle des organisations de protection de l'environnement et de la nature, d'Économie forestière Suisse ou encore à celle des offices cantonaux ou fédéraux.</p>
Faible intérêt pour les offres de formation	<p>L'enquête révèle un intérêt limité pour des cours de gestion forestière. En même temps, beaucoup de PFP n'ont jamais suivi des cours ou cela remonte à plusieurs années. Si des cours sont proposés, c'est le service forestier local qui est plébiscité comme organisateur. Quant au contenu, ce sont les thèmes concrets concernant l'entretien qui sont le plus demandés.</p>
Points communs et différences avec la population	<p>La différence la plus frappante entre les PFP et la population suisse réside dans la répartition des sexes : alors que les hommes et les femmes arrivent approximativement à des proportions identiques dans la population, moins d'un cinquième des PFP sont des femmes. Dans la structure sociale, les éléments qui sautent aussi aux yeux sont le relativement fort taux de retraités parmi les PFP et par conséquent la moyenne d'âge plus élevée, ainsi que le taux extrêmement élevé de propriétaires de logement (environ nonante pour cent alors qu'au sein de la population, il n'est que d'un tiers environ !). Le faible taux de personnes étrangères parmi les PFP était prévisible ainsi que le taux considérable de personnes entretenant des liens avec l'agriculture.</p> <p>Le positionnement politique révèle une proximité des PFP un peu plus marquée en faveur des partis bourgeois et en particulier de l'UDC (cf. fig. 4), par rapport à l'ensemble de la population. Et ce qui étonne, c'est bien plutôt la différence relativement petite entre les PFP et l'ensemble de la population.</p> <p>Beaucoup de points communs (p. ex. fig. 12 et 13) apparaissent au niveau des positions et des perceptions relatives à la forêt, alors que pour les différences, il s'agit plutôt de nuances que de contradictions.</p>



* Dans l'enquête de 1994, on ne questionnait pas sur la quantité de forêt en Suisse, mais sur la quantité dans la région d'habitation

Figure 12 : Propriété forestière privée en Suisse – Surface forestière en Suisse : comparaison avec la population (n=1322/ 2013/485, cf. FRANZEN & WILD-ECK 1998, 29, SCHMITHÜSEN ET AL. 2000, 54)

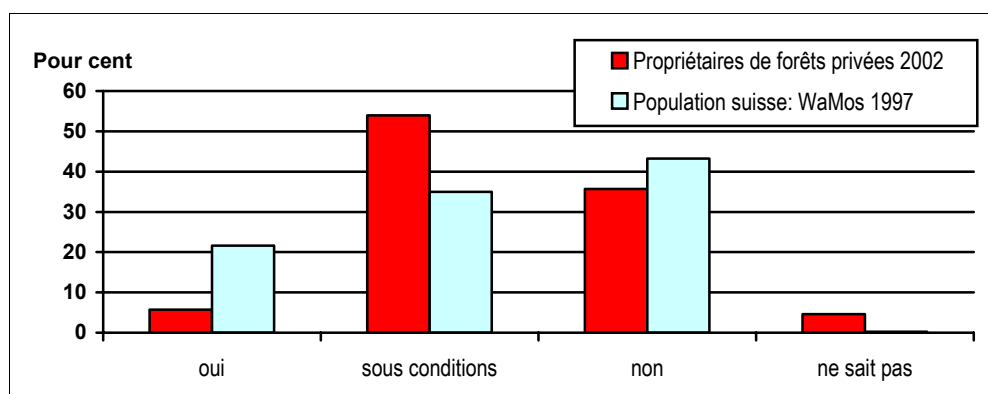
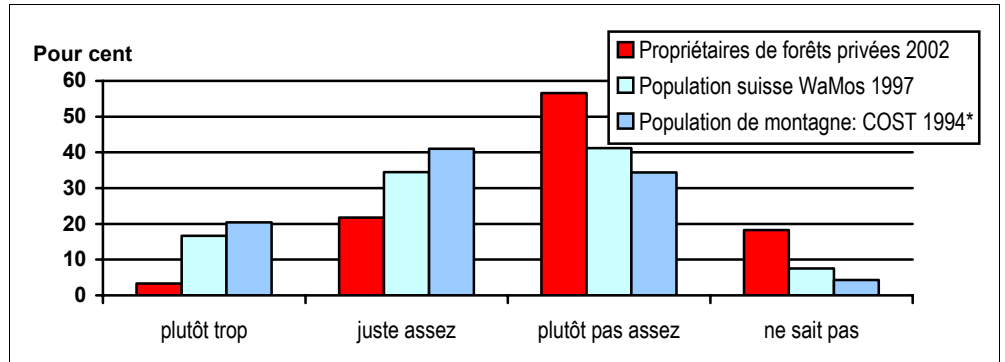


Figure 13 : Propriété forestière privée en Suisse – Dégâts à la forêt dus à l'utilisation pour des loisirs : comparaison avec la population (n=1322/ 2006, cf. FRANZEN & WILD-ECK 1998, 54)

Les PFP plaident par ex. très fortement pour une promotion étatique des chauffages au bois et pour les subventions forestières. Ils sont également clairement d'avis que l'on exploite trop peu de bois en Suisse (fig. 12, 14 et 15).



* Dans l'enquête 1994, les propositions de réponse étaient « plus du tout », « moins qu'aujourd'hui » (réunis dans la figure sous « plutôt trop »), « autant », « plus qu'aujourd'hui » ; la question posée était : Comment pensez-vous qu'il faudrait exploiter la forêt ?

Figure 14 : Propriété forestière privée en Suisse – Estimation de la quantité de bois exploitée en Suisse : comparaison avec la population (n=1322/ 2013/510, cf. FRANZEN & WILD-ECK 1998, 52, SCHMITHÜSEN ET AL. 2000, 91)

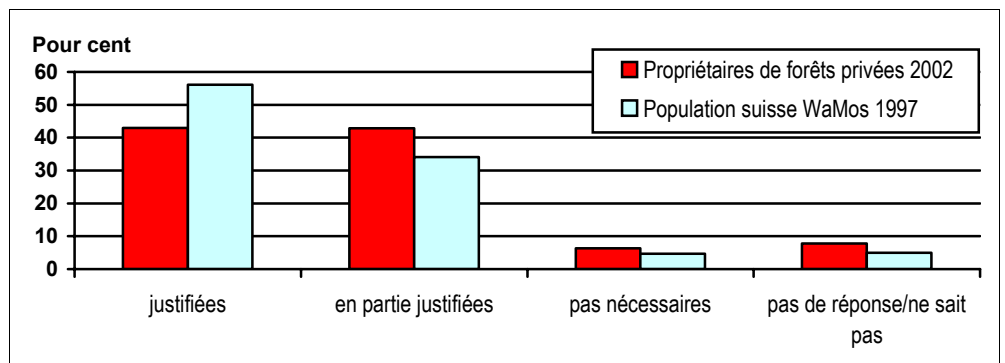


Figure 15 : Propriété forestière privée en Suisse – Évaluation des subventions forestières : comparaison avec la population (n=1322/ 2001, cf. FRANZEN & WILD-ECK 1998, 95)

Les plus grandes différences entre les PFP et la population apparaissent dans les questions écologiques générales, particulièrement dans celles qui affectent directement de nombreux PFP (par ex. abandon des surfaces agricoles non rentables, fig. 16). Les PFP expriment ici plus fréquemment leur scepticisme voire leur refus que la moyenne de la population.

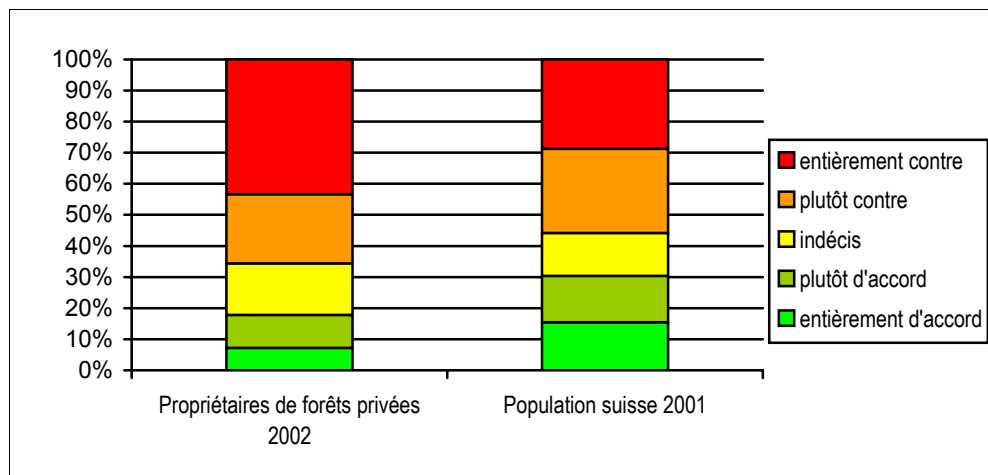


Figure 16 : Propriété forestière privée en Suisse – Il faut laisser à l'abandon les surfaces agricoles non rentables : comparaison avec la population (n=1322/ 967, cf. WILD-ECK 2003, 88)

4 Bilan, recommandations et perspectives

Bilan

La présente étude avait pour objet principal – hormis la récolte d'informations socio-démographiques fondamentales sur la propriété forestière privée en Suisse – les relations des PFP avec l'État ou la politique forestière nationale. Il en ressort une image relativement claire des PFP ainsi que de leur appréciation de la politique forestière en général et des différents instruments de pilotage et des institutions en particulier. Pour la politique forestière, on relève dans l'ensemble une opinion positive à l'égard du service forestier local, partagée à l'égard des niveaux supérieurs et en majorité positive envers les différents instruments étatiques.

L'enquête fait ressortir qu'il n'existe, pour la majeure partie des PFP, pas de désir prononcé de *modification fondamentale* de la politique forestière de l'État. Cela vaut notamment pour les instruments de pilotage centraux comme l'obligation de conserver l'aire forestière, l'interdiction de la coupe rase, le libre accès général pour les tiers, d'autres restrictions d'utilisation, les incitations financières liées à certaines activités et la vulgarisation. Toutefois, les PFP n'attribuent pas un rôle primordial au pilotage par l'État. Les éléments de conduite « traditionnels » sont visiblement largement intégrés et les différents PFP ne s'en occupent plus vraiment. Ceci pose entre autres la question de l'efficacité et de l'efficience de la politique de l'État en matière de forêts privées. Sur ce point, même en tenant compte des résultats de l'enquête, nous ne savons aujourd'hui pas grand chose voire pratiquement rien. Et les résultats de l'enquête fournissent tout aussi peu de conclusions concernant l'acceptation ou non de nouveaux instruments étatiques de pilotage ou l'assouplissement d'instruments existants. La présente étude ne constitue pas une évaluation des instruments de politique forestière actuels ni une étude d'acceptation quant à la nouvelle conception de la politique forestière suisse. L'interprétation des résultats de l'enquête permet toutefois de déduire des réactions et des comportements possibles ou probables de la part des PFP en ce qui concerne les modifications futures de la politique forestière, telles que proposées dans le PFS (Programme forestier suisse).

Les résultats de l'enquête représentent un élément supplémentaire du processus de formation de l'opinion entrepris par le PFS jusqu'ici. Les PFP n'ont pas été suffisamment pris en considération, ni dans les rapports d'experts existants tels que l'évaluation de la politique forestière suisse ou le rapport sur la conservation des forêts, ni dans l'étude de base concernant les attentes de la société envers la forêt suisse (WaMos), ni encore dans le processus proprement dit du programme forestier au sein des groupes de travail et du forum forestier. Cette étude permet désormais de combler largement ces lacunes : les instances chargées d'élaborer une nouvelle politique forestière disposent ainsi d'une image claire de la manière dont les PFP, importants destinataires de la politique forestière nationale, pensent et agissent. Même si les PFP de Suisse ne sont que peu organisés pour représenter leurs intérêts et n'appartiennent donc inévitablement pas aux principaux acteurs dans la formulation d'une politique, ils n'endossent pas moins, en tant que propriétaires d'un bon quart de la forêt suisse, une importance décisive dans l'exploitation sur le terrain qui constitue bien l'essentiel de la politique forestière. Le fait de savoir de manière aussi précise que possible ce que pensent, éprouvent, font les quelque 250'000 PFP ne constitue certes pas encore une garantie pour une politique forestière efficace et efficiente, mais c'est au moins une importante condition préalable.

Recommandations

Bien que la présente étude soit axée d'abord sur la politique forestière passée ou actuelle de l'État, ses principaux résultats peuvent aussi être transposés dans le programme d'action 2004–2015, élaboré dans le cadre du processus PFS. Sur la base des résultats de l'enquête, on peut formuler les recommandations générales suivantes, en rapport avec la mise en œuvre du PFS et les objectifs et les lignes stratégiques proposés dans le programme d'action :

1. Lors de la mise en œuvre du programme forestier, il faut prendre en considération le fait que les destinataires des instruments de pilotage nationaux sont extrêmement hétérogènes et réagissent par conséquent différemment aux divers instruments. Cela ne vaut pas seulement dans la distinction entre propriété forestière privée et propriété forestière publique, mais aussi dans une large mesure parmi les PFP. Un éventuel changement de politique devrait tenir compte des processus de changements sociaux mis en évidence (changement de génération, propriété forestière privée se détachant de l'agriculture, augmentation de la distance géographique entre propriété et propriétaire, déprofessionnalisation ou reprofessionnalisation dans la gestion des forêts privées, etc.) et de l'hétérogénéité des PFP ; il faut sinon s'attendre à des pertes d'efficacité et d'efficience au plus tard lors de la mise en place de la nouvelle politique.
2. Une politique forestière axée sur le principe du développement durable ne peut pas ignorer les désirs, les demandes, les exigences et les actes des PFP. Elle doit englober une participation appropriée à la formulation de la politique et une information correspondante par les autorités nationales concernées. Si l'on veut s'adresser aux PFP et les associer à cette politique, il faut entre autres améliorer et simplifier l'accès à ces propriétaires (p. ex. saisie uniforme /registre).
3. Outre une amélioration des canaux d'accès, une politique forestière efficace exige une stratégie de communication et d'information harmonisée avec le cercle hétérogène des destinataires ainsi qu'un engagement dans la formation, la recherche et le développement. Il ne faut pas oublier que les PFP ne sont généralement pas des personnes recherchant activement des informations (étatiques) et qu'elles s'orientent fortement en fonction de leur propre forêt. Dans une telle situation, des offres d'un niveau simple semblent les plus à même de rencontrer du succès.
4. Pour la mise en place d'instruments de pilotage nationaux, nous disposons avec le service forestier local d'un acteur bénéficiant d'une grande confiance auprès des destinataires politiques. Le degré d'acceptation semble être très élevé pour tous les types d'instruments (obligations/interdictions, incitations, conseils, etc.). Une modification en profondeur de ces structures d'exécution locales pourrait se répercuter ainsi beaucoup plus facilement sur l'efficacité de la politique forestière nationale qu'un changement d'instruments ou d'objectifs.
5. La reconnaissance du service forestier local comme bon médiateur entre l'État et les propriétaires de forêts ne signifie pas nécessairement le maintien des structures, tâches et fonctions existantes. Un changement du contenu de la politique forestière nationale doit s'accompagner d'adaptations correspondantes au niveau structurel et fonctionnel, en particulier quant à la formation initiale et continue des instances exécutives. Si au niveau local les tâches de contrôle et de haute

surveillance sont complétées ou remplacées par exemple par des activités de conseils et d'information ou des incitations, il faut que les autorités d'exécution locales reçoivent une meilleure formation en communication, didactique, pédagogie, etc.

6. Si le comportement des PFP doit à l'avenir être davantage guidé par des incitations financières, la probabilité de succès sera d'autant plus grande que les acteurs nationaux soutiendront des activités et des prestations déjà évaluées positivement par les PFP. Lorsque l'on travaille avec des faits perçus comme négatifs exactement comme avec des mesures coercitives, l'efficacité des incitations financières est pour le moins incertaine ou doit être obtenue à grand renfort de persuasion. L'enquête réalisée fournit de nombreuses informations quant aux aspects évalués positivement ou négativement par les PFP.
7. En raison des données géographiques et démographiques, une politique forestière focalisée sur la forêt protectrice sera inévitablement plus fortement axée sur la forêt publique que sur la forêt privée. Lors du développement des instruments, on ne doit toutefois pas oublier que la forêt protectrice peut aussi se trouver en mains privées. Pour la majorité des PFP, les restrictions de la propriété forestière ne devraient pas non plus se heurter à des problèmes notables d'acceptation, même dans ce cas. Les incitations financières et les informations pourraient toutefois buter sur d'importantes difficultés de mise en œuvre, à cause des connaissances restreintes, du manque d'informations et des structures (petite forêt privée, domicile, formation, etc.). Une combinaison d'instruments différenciés (obligations/interdictions, informations, conseils, incitations financières) ainsi que l'inclusion de tiers, notamment des propriétaires publics ou des entreprises forestières, ne permettront certes pas d'éliminer ces problèmes, mais au moins de les atténuer.
8. Il en va de même pour la promotion de la diversité des espèces dans la forêt suisse. Sans une information, une sensibilisation et des conseils, il sera par exemple difficile, en raison du manque de connaissances et des modestes activités déployées dans la forêt privée, d'amener les PFP, uniquement par des incitations financières, à des interventions favorisant la biodiversité dans la forêt. Là aussi, une combinaison d'instruments et surtout le maintien ou la création de structures d'exécution performantes est indispensable pour réussir la mise en œuvre des instruments prévus et atteindre les objectifs (voir les recommandations no 4 et 5). La même remarque vaut pour l'objectif du PFS « contribution à une diversité paysagère, à des forêts mises en réseau et à des lisières valorisées ».
9. Les sols forestiers, les arbres et l'eau potable ne sont pratiquement pas menacés au vu de la faible intensité de l'exploitation forestière par les PFP. Les destinataires primaires d'éventuelles mesures préventives ne sont ainsi pas les PFP, mais se situent en dehors de la forêt ou parmi les gestionnaires forestiers professionnels (entrepreneurs forestiers). D'éventuelles restrictions destinées aux PFP comme l'interdiction de fertiliser ou la délimitation des zones de protection des eaux ne devraient pas non plus rencontrer de résistance notable, même lors-

qu'elles ne sont pas indemnisées par des incitations financières ou par d'autres prestations de l'État.

10. Si les PFP doivent être mis à contribution pour que l'objectif « renforcer la filière du bois » puisse être réalisé, il faudra déployer des efforts nettement plus importants pour y aboutir. Il est en effet nécessaire de surmonter d'importants obstacles psychologiques et émotionnels, qui ont jusqu'ici empêché de nombreux PFP d'exploiter des bois destinés à la vente (manque de disponibilité et de motivation pour la collaboration, etc.). Il faut absolument préparer le terrain d'abord avec des mesures que l'on appelle douces comme l'information, la persuasion, les conseils, etc., pour permettre que des incitations financières ou des mesures organisationnelles comme des regroupements volontaires ou la remise d'une forêt à des tiers deviennent efficaces. Le choix de celui qui devra se charger de ce rôle de motivation sera décisif. La question pourrait devenir cruciale si le service forestier local est lié aux tâches de haute surveillance. Les associations d'économie forestière qui ne bénéficient justement pas d'un degré de notoriété et d'acceptation important auprès des PFP, devraient alors s'engouffrer dans la brèche. Aucun autre objectif du PFS que celui du renforcement de la filière du bois ne nécessite à ce point une harmonisation des structures de mise en oeuvre avec les instruments prévus. Cela ne vaut pas pour la promotion nationale du bois suisse et des chauffages au bois (mesure plébiscitée par les PFP) ou pour l'introduction d'une taxe d'incitation (également acceptée) sur les matières premières non renouvelables. Il faudrait encore clarifier si ces deux mesures de politique réglementaire pas tout à fait inoffensives permettraient d'aboutir au renforcement de la filière du bois.
11. Si le renforcement de la capacité économique de l'économie forestière doit passer non seulement par la propriété forestière publique, mais aussi par la propriété forestière privée, les autorités de pilotage devront déployer des efforts considérables. Puisque les PFP ne ressentent en majorité pas comme un dérangement les restrictions de propriété existantes, le seul assouplissement des restrictions juridiques, comme l'interdiction de la coupe rase, l'obligation du martelage, le libre accès, etc. n'aboutira pas à des modifications significatives de comportement. Les structures (petites forêts privées), le manque d'expérience dans l'utilisation des subventions étatiques, la relativement faible importance économique et le lien très émotionnel avec la propriété forestière laissent supposer que même avec des instruments financiers, il sera difficile d'atteindre rapidement l'objectif visé. Les principaux instruments de pilotage direct qui subsistent sont ainsi l'information, les explications et les conseils, instruments qui dépendent encore des mécanismes concernant le service forestier local. Une autre possibilité, qui est probablement dans ce cas la plus importante à considérer, est le pilotage par l'intermédiaire d'un autre destinataire, à savoir les entreprises forestières publiques et/ou les entrepreneurs forestiers. Les instruments d'incitation et de régulation considérés par les PFP comme peu efficaces peuvent déployer un meilleur effet auprès de ces destinataires politiques ; il faut cependant considérer le fait que les coûts de transaction élevés prévisibles pourraient réduire l'efficacité des mesures correspondantes. Finalement, dans ce cas aussi, c'est la combinaison

d'instruments et l'inclusion des autorités d'exécution locales qui peuvent permettre d'atteindre l'objectif choisi.

12. Les résultats de l'enquête permettent de conclure que l'objectif d'assouplissement du principe de conservation de l'aire forestière et de la prise en compte de la forêt comme puits de carbone ne se heurtera pas à une résistance fondamentale de la part des PFP, mais ne recevra pas non plus un grand soutien, les deux aspects ne constituant actuellement pas un thème prioritaire pour ceux-ci. Certains PFP sont plus concernés par l'assouplissement de la conservation de l'aire forestière en tant que propriétaires de terres agricoles que comme propriétaires de forêt. Dans la mise en œuvre de l'idée des puits de carbone, les autorités politiques doivent d'abord développer des concepts clairs, avant de venir les présenter aux PFP avec des informations ou des conseils, voire des promesses de financement. Il est toutefois déjà prévisible, au moins à court terme, que la propriété forestière privée avec ses petites structures posera des limites étroites aux possibilités de pilotage par l'État. C'est essentiellement la promotion des réserves qui fournira les occasions de pilotage (cf. recommandation n° 8).
13. Aucun changement politique ne s'impose du point de vue des PFP en ce qui concerne l'utilisation de la forêt privée par des *tiers* (en particulier les personnes en quête de détente, mais également pour la cueillette ou la chasse). L'utilisation actuelle de la forêt privée par des tiers est acceptée par les PFP. Une canalisation des visiteurs organisée par l'État n'est pas considérée comme nécessaire. De même, des indemnités financières de la part de l'État ou des personnes en quête de détente ne sont généralement pas exigées pour l'utilisation de la forêt.

Index

1 Figures

Fig. 1 :	Propriété forestière privée en Suisse – Surface des propriétés	13
Fig. 2 :	Propriété forestière privée en Suisse – Genre de propriété	13
Fig. 3 :	Propriété forestière privée en Suisse – Exploitation des forêts privées	14
Fig. 4 :	Propriété forestière privée en Suisse – Préférences politiques	16
Fig. 5 :	Propriété forestière privée en Suisse – Représentation des intérêts par l'économie forestière suisse	17
Fig. 6 :	Propriété forestière privée en Suisse – Importance économique de la forêt	17
Fig. 7 :	Propriété forestière privée en Suisse – Temps qui s'est écoulé depuis la dernière visite dans sa propre forêt	18
Fig. 8 :	Propriété forestière privée en Suisse – Appréciation de la pratique actuelle en matière de défrichement	19
Fig. 9 :	Propriété forestière privée en Suisse – Représentation des intérêts des PFP dans les instances étatiques	21
Fig. 10 :	Propriété forestière privée en Suisse – Contacts avec d'autres PFP	21
Fig. 11 :	Propriété forestière privée en Suisse – Opinions écologiques (proportion d'approbations et de rejets)	22
Fig. 12 :	Propriété forestière privée en Suisse – Surface forestière en Suisse : comparaison avec la population	26
Fig. 13 :	Propriété forestière privée en Suisse – Dégâts à la forêt dus à l'utilisation pour des loisirs : comparaison avec la population	26
Fig. 14 :	Propriété forestière privée en Suisse – Estimation de la quantité de bois exploitée en Suisse : comparaison avec la population	27
Fig. 15 :	Propriété forestière privée en Suisse – Évaluation des subventions forestières : comparaison avec la population	27
Fig. 16 :	Propriété forestière privée en Suisse – Il faut laisser à l'abandon les surfaces agricoles non rentables : comparaison avec la population	28

2 Tableau

Tab. 1 :	Enquête sur la propriété forestière privée en Suisse – Taux de participation	12
----------	--	----

3 Bibliographie

- FRANZEN A., WILD-ECK S. 1998 : *BUWAL-Befragung Gesellschaftliche Ansprüche an den Schweizer Wald – CODEBUCH*. Bern und Zürich : Institut für Soziologie Universität Bern & Professur Forstpolitik und Forstökonomie ETH Zürich (rapport de recherche non publié).
- GRÜNIG C., SUTTER S. 2000 : *Vorstudie für eine Untersuchung zum Privatwaldeigentum in der Schweiz*. Zürich : Professur Forstpolitik und Forstökonomie ETH (rapport de recherche non publié).
- OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS ET DU PAYSAGE 2000 : *Les attentes de la société envers la forêt suisse. Enquête d'opinion*. Cahier de l'environnement n° 309. Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage (OFEFP).
- SCHMITHÜSEN F., WILD-ECK S., ZIMMERMANN W. 2000 : *Einstellungen und Zukunftsperspektiven der Bevölkerung des Berggebietes zum Wald und zur Forstwirtschaft – Ergebnisse einer Befragung in sechs schweizerischen Gebirgskantonen*. Zürich : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Forstwesen, 89.
- URECH Z. L. 2003. *Eine Beschreibung von 13 Organisationen mit Privatwaldeigentum* Professur Forstpolitik und Forstökonomie. Zürich : Eidgenössisch Technische Hochschule Zürich (travail de semestre non publié).
- WILD-ECK S., ZIMMERMANN W. 2005 : *Der Schweizer Privatwald und seine Eigentümerinnen und Eigentümer. Eine repräsentative Umfrage unter den Schweizer Privatwaldeigentümerinnen und -eigentümern zu deren Waldeigentum und Einstellungen gegenüber Wald und Waldpolitik*. Schriftenreihe Umwelt. Nr. 382 (Vollzug Umwelt). Bern : Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL) & Professur Forstpolitik und Forstökonomie der ETH Zürich.
- WILD-ECK S. 2004a : *Verhalten und Einstellungen der Schweizer Privatwaldeigentümerinnen und -eigentümer (PWE) gegenüber Wald und Waldpolitik (Schweizerische Privatwaldeigentümerschafts-Umfrage 2002) : Deskriptiver Bericht*. Zürich : Professur Forstpolitik und Forstökonomie ETH Zürich (rapport non publié destiné à l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage).
- WILD-ECK S. 2004b : *Verhalten und Einstellungen der Schweizer Privatwaldeigentümerinnen und -eigentümer (PWE) gegenüber Wald und Waldpolitik (Schweizerische Privatwaldeigentümerschafts-Umfrage 2002) : Bericht zu ausgewählten Zusammenhängen*. Zürich : Professur Forstpolitik und Forstökonomie ETH Zürich (rapport non publié destiné à l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage).
- WILD-ECK S. 2003 : *Wahrnehmung von Orkan Lothar durch die Schweizer Bevölkerung : Bevölkerungsbefragung*. Umwelt-Materialien Nr. 155. Bern : Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL).
- ZIMMERMANN W., WILD-ECK S., SUTTER S. 2001 : *Verhalten und Einstellungen der Schweizer Privatwaldeigentümerinnen und -eigentümer gegenüber Wald und Waldpolitik : Teilbericht I*. Zürich : Professur Forstpolitik und Forstökonomie ETH Zürich (rapport de recherche non publié).